

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à l'espace de l'Evel de Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BILY Alexandra, Mr CORBEL Philippe, Mr CORRIGNAN Gérard, Mme CORRIGNAN Marie-Chantal, Mme DISSAIS Viviane, Mr DOLO Jean-Noël, Mr GARAUD Daniel, Mr GARDIEN Patrick, Mr GUILLEMET André, Mr GUILLEMET Jacques, Mr JAFFRE Michel, Mme JEGOREL Céline, Mr JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mr KERVARREC Stéphane, Mr LE BOT Jean-Pierre, Mr LE CLAINCHE Laurent, Mr LE HIR Yannick, Mr LE MOUEL Jacques, Mr LE MOUEL Pierre-Yves, Mme LE NEDIC Jeanne, Mr LE PETIT Michel, Mme LE SAUCE Anne-Marie, Mr LE TUTOUR Léon, Mme LEVINE Christelle, Mme RASTEL Nadine, Mr SAMY Hugues, Mme TANGUY Annie.

Absents excusés (ayant donné pouvoir)

Mr CADORET Philippe à Mr CORRIGNAN Gérard
Mme GENET-COQUEREL Josiane à Mme JEHANNO Emma
Mme ROBIC Fabienne à Mr LE CLAINCHE Laurent
Mr FRANCOIS Patrice à Mr KERVARREC Stéphane

nombre de conseillers en exercice	44
nombre de présents	29
nombre d'absents	11
nombre de votants	33
procurations	4

Absents excusés :

Mme AUDO Alexandra
Mme CADOUDAL Adeline

Absents :

Mr CADOUX Olivier
Mr D'HAUTEFEUILLE Bruno
Mr GALERNE André
Mr GILLARD Jean-Pierre
Mme LE GOFF Anne
Mr LE PETITCORPS Yvann
Mr LOHEZIC Michel
Mr ONNO Hervé
Mr ROUSSEAU Laurent

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme AMIOT-BOTUHA Carole en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2019, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 6 décembre 2019.

POUR	32
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ORDRE DU JOUR

Mr LE MAIRE propose d'inverser les points n°1 et n°2 dans l'ordre du jour. Le conseil municipal valide l'inversement des deux sujets.

1. Avis sur l'Enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien de Kervellin à MOREAC

Mr LE MAIRE annonce qu'une enquête publique sera ouverte du 20 janvier 2020 à 9h au 20 février 2020 à 17h pour une durée de 32 jours en mairie de MOREAC, en vue de l'exploitation du parc éolien à MOREAC (Kervellin). Elle est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie en version papier et sur un poste informatique, mais aussi sur le site des services de l'Etat dans le Morbihan. Un commissaire enquêteur a été désigné et sera présent en mairie de MOREAC pendant trois demi-journées.

La commission Agriculture a étudié le dossier et transmet son étude.

Mme LE SAUCE prend la parole et évoque les détails du dossier. La commission après étude, propose de prononcer un avis défavorable au vu de la proximité de l'exploitation des éoliennes des habitations.

Mr LE MAIRE rappelle que le conseil municipal de MOREAC a émis un avis défavorable. Mr JAFFRE demande si la commune de REGUINY doit se prononcer. Mme LE SAUCE répond affirmativement.

Mr JEGOUX demande si des rendements énergétiques ont été chiffrés. Mme LE SAUCE répond que les nuisances sonores de l'activité la nuit sont toujours élevés, c'est pourquoi l'activité sera réduite la nuit.

Mr LE MOUEL précise que le nominal est toujours connu et qu'en moyenne, une éolienne fournit entre 24% et 25% du nominal annoncé par l'installateur.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à l'exploitation d'un parc éolien à MOREAC au village de Kervellin.

POUR	5
CONTRE	26
ABSTENTION	1

2. Réactualisation de la charte d'entretien des espaces des collectivités avec le Syndicat de la Vallée du Blavet

Mr CORRIGAN rappelle que la charte d'entretien des espaces des collectivités a été réactualisée en 2019 par le Syndicat de la Vallée de Blavet. Ce dernier a pour mission d'accompagner les communes du bassin versant de la Vallée de Blavet vers une réduction progressive des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Cette démarche a pour but de favoriser la qualité de l'eau, en réduisant l'emploi de ses produits.

La charte présente une nouvelle méthodologie progressive, par le biais de cinq niveaux d'objectifs, pour permettre à la collectivité d'arriver à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Différents points ont été ajoutés dans la charte : des critères optionnels pour mesurer l'implication des collectivités, deux articles sur l'obtention des prix régionaux zéro-phyto et du non-maintien en zéro-phyto, des définitions et compléments du préambule. Le document d'audit a été aussi remanié. La réglementation en Annexe 1 a été actualisée. Les Annexes 2 (plan d'entretien et niveaux de risque de ruissellement phytosanitaire) et 4 (éléments nécessaires à l'évaluation de la charte) ont été révisées.

Mr CORBEL précise que la commune n'est pas entièrement « zéro phyto ».

Mme JEGOREL s'interroge sur les alternatives aux produits phytosanitaires. Mr CORRIGNAN répond qu'effectivement en fonction du revêtement du sol (pavés ...), cela n'est pas simple. Il est évoqué l'achat d'une balayeuse spécifique par Centre Morbihan Communauté pour le nettoyage et le désherbage des trottoirs.

Mme CORRIGAN relève que certains trottoirs ne permettent pas le passage de la machine. Mr CORRIGAN répond que la machine peut monter sur le trottoir avec seulement une roue, mais effectivement sur les gravillons, cela ne sera pas possible. Cependant, les aménagements futurs des centres bourgs permettront de moderniser la voirie.

Une discussion s'engage sur l'utilisation de cette machine.

Le conseil municipal approuve la Charte d'entretien des espaces des collectivités.

POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	1

3. Demande de subvention – Rénovation et extension d'un bâtiment en garderie périscolaire à Naizin

19h50: Arrivée de Mme RASTEL

Le projet de rénovation et extension d'un bâtiment en garderie périscolaire à Naizin est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale (PST) et de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien de l'investissement (DSIL).

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
DSIL	487 980,00 €	25%	121 995,00 €
DETR	450 000,00€	47%	211 500,00 €
Conseil Départemental	167 307,43 €	35%	58 557,60 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		80%	392 056,60 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		20%	95 923.40€
TOTAL HT			487 980,00€
TVA			97 596,00 €
TOTAL TTC			585 546,00 €

Mr CORRIGNAN évoque que le département augmente le plafond maximum des dépenses de 50 000 euros et 750 000 euros pour les subventions.

Le conseil municipal adopte le plan de financement et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre PST et de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4. Création d'un centre de loisirs

Actuellement, la commune d'Evellys est rattachée au centre de loisirs de Centre Morbihan Communauté (CMC). Comme évoqué lors des précédentes réunions, le projet du centre de loisirs est en cours d'étude. Un groupe de travail a été constitué. Une première réunion a eu lieu cette après-midi.

Voici quelques informations sur la réunion de ce jour :

- Ouverture du centre de loisirs en juillet 2020, pendant les petites vacances
- Ouverture d'un Mercredi loisirs
- Des questionnaires vont être adressés aux parents pour quantifier les besoins
- Des garderies seront ouverts dans chaque commune déléguée
- Le site du centre de loisirs est en cours de chantier et le temps des travaux un autre site sera proposé et validé par la PMI

Mme JEGOREL s'interroge sur la restauration. Il est répondu qu'effectivement la réflexion est en cours, et qu'une livraison de repas sera mise en place.

Mr JAFFRE demande quels âges sont concernés par le centre de loisirs. Il est répondu que les enfants scolarisés pourront être accueillis, de 3 à 11-12 ans.

<u>DATES</u>

- **Réunions à venir :**

Bureau municipal : Lundi 20 Janvier à 18h (Mairie de Moustoir-Remungol)

Conseil municipal : Mercredi 19 février à 19h (Moustoir-Remungol)

- **Commissions :**

Etudes des centres bourgs : Lundi 20 janvier à 14h (Mairie de Naizin)

Vie Associative & Sports : Vendredi 24 janvier à 18h (Mairie de Remungol)

Assainissement : Mardi 28 janvier 15h (Mairie de Naizin)

Numération des habitations : Jeudi 30 janvier à 19h (Mairie de Naizin)

Fin de séance : 20h30